



Licenciement après période d'essai

Par **Iola99**, le **17/08/2012** à **09:09**

Bonjour à tous,

J'ai un grand souci actuellement et j'ai besoin d'aide.

En effet, j'ai été embauché en CDI dans une petite entreprise en tant que cadre, il y a 10 mois. Ma période d'essai a été renouvelé de 3 mois après 6 mois d'une première période d'essai. La période d'essai a duré en totale 9 mois. Après 10 jours de la fin de la période d'essai, mon employeur m'annonce qu'il voudra rompre mon contrat.

Il ne me donner ni Bonus ni m'a remboursé les congés non payés. Est-ce normal ce qu'il a fait? Sachant que je n'ai rien signé.

Merci,

Par **P.M.**, le **17/08/2012** à **09:46**

Bonjour,

Si vous n'avez pas donné votre accord exprès pour le renouvellement de la période d'essai, de toute façon, il est illicite et la rupture de la période d'essai devient un licenciement sans respect de la procédure ni cause réelle et sérieuse, sans même discuter de sa durée...

En plus, l'employeur devait respecter un délai de prévenance ou vous le payer ainsi que les congés payés...